

# Les internés américains du camp B de Royallieu : des internés oubliés

Parmi les près de 50 000 détenus qui passèrent par le camp de Royallieu à Compiègne (Oise) de 1941 à 1944, figuraient quelques centaines de Nord et Sud-Américains, de 18 nationalités au total. Une exposition au Mémorial de l'internement et de la déportation de Royallieu retrace leur histoire et le statut de ces prisonniers « protégés » dont les conditions de vie furent bien meilleures que celles des autres détenus.

Le Mémorial de l'internement et de la déportation de Royallieu présente jusqu'au 25 avril 2016 une exposition retraçant une histoire particulièrement méconnue de la Seconde Guerre mondiale, celle des internés civils américains.

Exception faite des familles de déportés, des anciens internés et déportés eux-mêmes et des historiens, peu de personnes connaissent l'histoire ou même l'existence du camp de Royallieu à Compiègne. Ce fut pourtant l'un des camps les plus importants en France. Principal camp de transit pour les déportés politiques (camp A), où passèrent près de 50 000 hommes et femmes de juin 1941 à août 1944, Royallieu s'inscrit dans la politique de répression nazie en zone occupée.

Comme le camp de Romainville avec lequel il forme le Frontstalag 122, le camp de Royallieu dépend exclusivement de l'administration allemande, de la Wehrmacht, puis, à partir de l'été 1942, de la Sicherheitspolizei-

Les terribles destinations des convois partis de Compiègne, véritable anti-chambre des camps de la mort, n'étaient autres que Buchenwald, Neuengamme, Auschwitz-Birkenau, Mauthausen, Dachau, Sachsenhausen ou encore Ravensbrück pour les femmes.

Mais ces hommes et femmes ne furent pas les seuls concernés par cette redoutable machine administrative. Parmi eux se trouvaient des internés civils américains vivant pour la plupart en France depuis la fin de la Première Guerre mondiale et qui furent arrêtés et envoyés dans le camp B de Royallieu. Outre les États-Uniens (majoritaires), se trouvaient là des Cubains, des Brésiliens, des Haïtiens, des Guatémaltèques, des Boliviens etc., au total 18 nationalités. On estime qu'entre 400 et 500 hommes sont passés par Compiègne, car considérés comme des ennemis du Reich après l'entrée en guerre des États-Unis en décembre 1941.

Parler d'interné civil, c'est ouvrir une page peu connue de l'histoire de la

Genève de 1929, qui traitait des prisonniers de guerre. C'est cette institution qui en donne pour la première fois une définition claire en expliquant que les internés civils étaient des citoyens de nationalité ennemie qui se trouvaient sur le territoire d'un État belligérant lors de son entrée dans le conflit, ou sur un territoire occupé par lui, et qui étaient internés du seul fait de leur nationalité.

Ces hommes avaient une importance stratégique pour l'occupant puisqu'ils servaient de réserve « d'otages » à échanger contre des prisonniers allemands aux États-Unis (un seul échange aura lieu en février 1944). Ils bénéficiaient à ce titre d'un statut particulier, privilégié. Les autorités allemandes se devaient de les traiter correctement. C'est ainsi que le camp B peut être perçu comme un îlot de sûreté dans l'enfer de l'internement. Ces hommes, protégés, vivaient dans des conditions bien plus confortables que leurs codétenus des camps A et C, les rapports avec les autorités allemandes étaient « empreints de compréhension mutuelle ». Ils avaient droit aux colis de la Croix-Rouge américaine, recevaient du courrier, des visites des délégués de l'institution genevoise et de leurs familles, et pouvaient mettre en place de nombreuses activités. Ainsi, il existait une véritable effervescence culturelle au camp B. Parmi les internés se trouvaient des musiciens, des dessinateurs, des chanteurs et autres artistes qui ont pu s'exprimer grâce au matériel fourni par la Young Men's Christian Association (YMCA) en partenariat avec le CICR. Ils nous laissent aujourd'hui de très beaux documents iconographiques permettant de comprendre le quotidien de ces hommes.

Cependant, malgré tous les privilèges auxquels ces hommes avaient droit, n'oublions pas que ces Américains ont été privés de liberté jusqu'à quatre ans pour certains, parfois sans véritablement savoir pourquoi. Ils souffraient de l'enfermement, du froid, ont été victimes de bombardements, des aléas

relatifs à la guerre tels que le manque d'approvisionnement ou l'absence d'informations sur le déroulement des événements.

En mars 1944, le camp B est vidé de ses occupants qui furent transférés à l'asile de Clermont de l'Oise où les conditions d'incarcération s'améliorèrent jusqu'à leur libération début septembre 1944.

C'est cette histoire que le Mémorial de l'internement et de la

déportation de Royallieu, avec le soutien de la fondation Florence Gould, a décidé de raconter au travers d'une exposition inaugurée le 24 octobre dernier et qui permet pour la première fois de retracer avec précision les raisons et les conditions d'internement de ces Américains à Compiègne. Des documents inédits provenant principalement des centres d'archives suisses et de collections privées sont présentés et offrent un bon aperçu de ce qu'a pu être le quotidien de ces hommes durant le conflit. Des dessins, des objets, des passeports provisoires, des jeux de sociétés (dont un plateau de *Monopoly* prêté par le Jersey Heritage Museum (*photo*), des lettres et documents officiels sont présentés et permettent de redonner une existence historique à ces hommes.

Parler de ces Américains, c'est évoquer l'histoire du droit international de l'époque, respecté et appliqué par les puissances belligérantes. L'histoire de certaines minorités comme celle des internés civils du camp de Royallieu permettent de déconstruire certaines conceptions généralisées et ancrées profondément dans nos représentations mémorielles et de renouveler l'historiographie en place.

**TIPHAINE DUPUY DE MERY**, maître en Histoire,  
ET **ANNE BONAMY**, directrice du Mémorial  
de l'internement et de la déportation-  
Camp de Royallieu,  
COMMISSAIRES D'EXPOSITION

■ Mémorial de l'internement  
et de la déportation  
2 bis avenue des Martyrs de la Liberté  
60200 Compiègne - Tél. 03 44 96 37 02  
www.memorial-compiegne.fr



Le Monopoly des internés.



Dessin de Manuel Mantilla commandé par Henri Pecquet du Bellet de Verton, comportant 262 signatures d'internés américains du camp B de Compiègne-Royallieu.

© Collection Mémorial de l'internement et de la déportation-Camp de Royallieu, n° Inv. 2013.4.32



Dessin dédié au Docteur Gomes De Mattos, brésilien, comportant 52 signatures de femmes internées britanniques au camp B de Compiègne-Royallieu en 1943 (auteur inconnu).

© Prêt Bertrand Apostle

Sicherheitsdienst (Sipo-SD), c'est-à-dire le Service de sûreté nazi, installé 74 avenue Foch à Paris.

Il convient de rappeler également la présence au sein du camp de Royallieu d'un camp juif, le camp C, par où plusieurs milliers de victimes des persécutions antisémites ont transité avant leur déportation.

Seconde Guerre mondiale, bien éloignée de celle du génocide et de l'extermination. Peut-être parce que ce statut n'existe pas à l'époque en matière de droit international. Pourtant le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) œuvra pour cette nouvelle catégorie de victime en tentant de mettre ces hommes sous la protection de la Convention de